



Paris, le 21 août 2013.

INFO « PROTOCOLE 2013-2015 »

Après des mois de négociations, le protocole 2013-2015, dans sa version finale, sera proposé à la signature des Organisations Syndicales le 4 septembre prochain. **FORCE OUVRIERE** a revendiqué haut et fort le maintien de la DGAC dans la Fonction Publique d'Etat. Cette position ferme a été entendue par la DGAC « *La DGAC et ses personnels s'engagent à préparer l'avenir européen tout en maintenant son enracinement dans la fonction publique d'Etat* ». Si la part indemnitaire du protocole est rabaissée par la crise et la situation d'endettement de la DGAC, **FO** se félicite toutefois de la relative égalité de traitement des corps.

La baisse des effectifs imposée par le gouvernement, conduit à des réorganisations dans certains services et sur toutes les fonctions. La DGAC a fait le choix de préserver les corps techniques (80% environ de taux de remplacement) au détriment des personnels administratifs et ouvriers. Les restructurations portent sur la fermeture :

- de 12 aérodromes (Angers, Angoulême, Calais, Cherbourg, Lannion, Le Havre, Le Mans, Mulhouse-Habsheim, Valence, Vannes, Huahiné, Rangiroa).
- de 11 délégations (Auvergne, Bourgogne/Franche Comté, Lorraine/Champagne-Ardenne, Basse et Haute Normandie, Bretagne, Centre, Limousin, Hautes-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Poitou-Charentes, Aquitaine Sud).
- de 6 BRIA

En contrepartie, dans la situation budgétaire actuelle très contrainte, quelques mesures sociales sont proposées pour les Administratifs, les Ouvriers d'Etat et les Personnels Navigants.

Mesures globales pour tout le personnel :

- Une prime « d'intéressement collectif » annuelle (sous objectifs) de 100 € est créée (soit 8,33 € mensuels). **FORCE OUVRIERE** aura négocié seule jusqu'au terme des débats pour que l'ENAC ne soit pas oubliée dans cette mesure.
- Dans le cas de recettes supplémentaires du BACEA (au-delà de 1% à 3%) un supplément indemnitaire serait attribué aux personnels.
- Une prime de restructuration de services (PRS) et une prime de redéploiement des compétences (PRC) seront attribuées dès changement de poste suite à une fermeture de service pour restructuration.

Le principe d'équité dans l'effort et les contreparties statutaires et indemnitaires a guidé notre discours pendant toute cette période. Le large panel de corps de la DGAC représentés par Force Ouvrière nous a permis d'argumenter en faveur de tous les personnels et de tous les services de la DGAC.



- Le budget de l'action sociale est maintenu pour 2013, abondement de 500K€ en 2014 et 500K€ en 2015 (montants consacrés uniquement à l'amélioration de l'accompagnement du changement).
- L'ouverture du Bataillet sera maintenue pour les saisons 2013 et 2014. Au 1er janvier 2015, la DGAC ne gèrera plus ce centre, malgré le désaccord unanime des OS.

Administratifs

Mesures statutaires : Repyramidage catégoriel d'adjoint vers assistant (39 agents) et d'assistant vers attaché (18 agents) au titre du protocole 2013-2015, en complément des mesures non appliquées du précédent protocole.

Catégories	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
C vers B	13	13	13	13	13	13	13	13
B vers A	6	6	6	6	6	6	6	

- surligné en jaune mesures protocolaires 2010-2012
- surligné en vert mesures protocolaires 2013-2015

Indemnitaires :

Revalorisation mensuelle de l'indemnité de fonction(IF) et de l'indemnité spéciale (IS) dans le cadre réglementaire actuel.

Catégories	1 ^{er} janvier 2013	1 ^{er} juillet 2014	1 ^{er} juillet 2015	1 ^{er} juillet 2016
Adjoint	30 €	30 €	30 €	10 €
Assistant	35 €	35 €	35 €	15 €

Un groupe de travail sera créé afin de prendre en considération les spécificités des personnels administratifs. **FO** a œuvré tout au long des négociations pour que ce GT soit créé afin de respecter l'équité dans la pesée des postes.

Ouvriers d'Etat

- La part fixe de la Prime de Technicité Ouvrier sera revalorisée mensuellement de 30€ aux 1^{er} janvier 2013, 1^{er} juillet 2014 et 2015, et 10€ au 1^{er} juillet 2016). Soit une revalorisation mensuelle de 100€ à l'issue de la période protocolaire.

- Un GT protocolaire « Ouvriers » doit traiter de l'évolution du déroulement de carrière. A la demande de **FO**, une mesure compensatoire d'avancement sera mise en place pour compenser la baisse d'avancements due à la diminution d'effectifs Ouvriers.

- Pendant la durée du protocole trois primes de chef d'équipe seront créées et un GT définira des critères d'attribution pour qu'à fonction équivalente chaque poste puisse être primé.

- Le nombre de CAO sera réduit à 4. **FO** s'est fortement opposée à la réduction à une CAO unique ne tenant pas compte des spécificités « métier » des directions. Cependant, la gestion du corps sera centralisée (OE, OPA, nouveau statut Ouvrier). 2 GT porteront sur les fonctions support, impactées par les réorganisations à venir : GT Logistique et GT Informatique. Un GT d'accompagnement de la fermeture des garages sera enfin mis en place.

Pour 2013, 19 Ouvriers d'Etat seront embauchés. Cette mesure protocolaire fait suite à l'entrevue du 15/05 de FO à la Fonction Publique et au courrier que nous a adressé la Ministre suite à cette entrevue.



- La CPO est remplacée par l'INCO (Instance Nationale de Concertation Ouvrière) et la CICAVE-O passe à 10 représentants. L'INCO sera chargée de plusieurs axes de travail : toilettage des familles, fonctionnement des pôles de compétence, primes de chef d'équipe, nouveau statut Ouvrier à la DGAC.
- L'évolution de fonctions sera poursuivie avec la possibilité d'interventions sur le matériel CNS/ATM pour les ouvriers titulaires d'une autorisation d'exercice et sur les matériels péri-opérationnels.

Personnels Navigants

- La réglementation « *Aircrew* » relative aux fonctions et aux qualifications des pilotes de la DGAC donnera lieu à une modification de l'article 5 du décret n° 2011-502 du 6 mai 2011 et de l'article 1 de son arrêté d'application. La DSAC poursuivra ses réunions techniques de travail afin de mettre à jour l'instruction de gestion des pilotes inspecteurs de la DSAC en accord avec *Aircrew*. Elle précisera les conditions d'habilitation des PN dédiés à la surveillance. La nouvelle instruction de gestion donnera lieu à une concertation préalable avec les OS représentatives des PN (**demande de FORCE OUVIERE**).
- L'IQF sera augmentée de 2% au 1^{er} juillet 2014. **FO aura été la seule OS à réclamer en séance une revalorisation collective pour tous les personnels navigants .**
- L'ICR sera lissée vers le haut pour tous les centres. L'ICR servie aux pilotes inspecteurs de niveau 2, qui était calquée sur la moyenne des ICR de chef pilote adjoint, sera augmentée, de même que l'ICR attribuée aux chargés de projet et aux pilotes inspecteurs de niveau 1, afin de maintenir l'attractivité des postes entre ENAC et DSAC. Une ICR sera créée pour l'OSV national, au niveau de chef pilote.

Ce protocole confirme le maintien de la DGAC dans la Fonction Publique d'Etat et affirme que le gouvernement Français est favorable à un FABEC coopératif et qu'il s'engage à augmenter les redevances afin d'améliorer le budget de la DGAC.

En revanche, des mesures de restructuration de service sont prévues, pour compenser les diminutions d'effectifs qui seront réalisées même si le protocole n'est pas signé. Les mesures sociales proposées sont équilibrées entre les corps. Certaines de nos demandes ont été prises en compte.

Le SNPACM-FO réunit sa commission exécutive fin août pour décider de sa position, qui sera partagée avec les autres syndicats de FO, afin qu'une signature FO, unique et unie, soit décidée.

**La signature de FO (SNPACM, SNNA, SNICAC)
pour ce protocole se fera - ou pas - le 4 septembre.**

